

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 MARS 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-03-DEL-178

OBJET:
INTERCOMMUNALITÉ
- PRÉSENTATION DU
RAPPORT D'ACTIVITÉS
ANNUEL DE LA
COMMUNAUTÉ
URBAINE « GRAND
PARIS SEINE & OISE »
(GPSEO) ADOPTÉ EN
2022

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

PRESENTS/ REPRESENTES: 33

VOTANTS: 33

Le 29 mars 2023 à 19h00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 23 mars 2023. SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS:

Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Madame Valérie LENORMAND, Monsieur Julien SAUVÉ, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Monsieur Christophe MARGAT, Madame Christèle DIDIERJEAN, Madame Amandine BENOIST, Madame Frédérique MAHER, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Madame Elisabète RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Madame Souad BENDJEDDOU, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT, Madame Fabienne TANTI.

ONT DONNÉ POUVOIR:

Madame Valérie LEFUEL-DUVAL à Madame Catherine EVANO, Monsieur Hakan KARACIGER à Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Christèle DIDIERJEAN à Monsieur Gil GOMES, Monsieur Marc FONTAINE à Madame Amandine BENOIST, Madame Paméla BUQUET-MAIRE à Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Hassan AHSSAKOU à Madame Sophie KERIGNARD, Monsieur Fernando MENDES à Madame Bérengère VOILLOT,

EXCUSÉ(S):

ABSENT(S):

• • •





OBJET : INTERCOMMUNALITE – PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL DE LA COMMUNAUTE URBAINE « GRAND PARIS SEINE & OISE » (GPSEO) ADOPTE EN 2022

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Rapport annuel de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPSEO) adopté en 2022,

CONSIDÉRANT qu'il appartient à la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPSEO) de communiquer aux membres du Conseil municipal de chacune des communes qui la composent son rapport annuel,

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de son rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité.

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : DE PRENDRE ACTE de la communication aux membres du Conseil municipal du rapport annuel de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise adopté en 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine, Pour extrait conforme.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Cédric AOU

Françoise POIRRIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - https://www.telerecours.fr/